

Délibération N°2022-068-BC

Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Pôle des Métiers – Fixation des tarifs 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 6 du mois de décembre à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
 Mme HENAFF Marie Claire
 M. JEZEQUEL Jean
 M. BODIGUEL Robert
 Mme GUILLERM Babeth
 M. MIOSSEC Gilbert
 M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLAISSE

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil communautaire approuvait le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers à Loc-Eguiner.

Pour mémoire, ce contrat a pour objet la gestion et l'exploitation du service public du Pôle des métiers et présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 5 années
- Début de l'exécution du contrat : 01/01/2020
- Fin du contrat : 31/12/2024
- Principales obligations du concessionnaire :
 - La gestion des locaux de formation/réunion et des hébergements ;
 - La mise en œuvre d'une offre de services à destination des organismes de formation et des hébergés ;
 - La gestion et la promotion commerciale de l'équipement ;
 - La gestion administrative et financière du service, incluant les démarches partenariales ;
 - Le maintien en état de fonctionnement des ouvrages ;

L'article 34 du contrat prévoit que les tarifs proposés par le délégataire soient approuvés par la collectivité. Chaque année de révision des tarifs, une délibération de la collectivité approuve les nouveaux tarifs.

Pour l'année 2023, les tarifs proposés par le délégataire, prenant en compte une augmentation de 3%, sont les suivants :

Tarifs	2023 - € HT					
	Studio 10 m ²	Studio 20 m ²	Salle de formation	Bureau	Halle technique	Office de restauration
Loyers/redevances						
tarif Hebdomadaire	103 €	118 €				
Tarif Mensuel	309 €	368 €				
Locations de salles et bureaux						
Location salle de réunion - tarif journée			118 €			
Location salle de réunion - tarif demi-journée			65 €			
Location salle de réunion Sans cloison (170m2) - tarif journée			370 €			
Location salle de réunion Sans cloison (170m2) - tarif demi-journée			206 €			
Location salle de réunion Elorn - tarif journée			162 €			
Location salle de réunion Elorn - tarif demi-journée			86 €			
Location bureau - tarif journée				31 €		
Location bureau - tarif demi-journée				21 €		
Location hall technique (partie atelier)					378 €	
Location hall Technique - tarif demi-journée						
Location salle de restauration						270 €
Location salle de restauration tarif demi-journée						162 €
Location salle de restauration avec cuisine						378 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-12-122 en date du 17 décembre 2019 approuvant le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers ;
 Vu la proposition de tarifs 2023 soumise par le délégataire ;
 Après avoir entendu le vice-président-rapporteur, M. Robert Bodiguel ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide la grille tarifaire 2023 proposée par le délégataire en charge du service public du Pôle des métiers.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 le 8 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
 Laurence CLAISSE.

Le Président,
 Henri BILLON.


